

2023/039
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

04 Septembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 15 Date de la convocation : 28/08/2023
 En exercice..... 15 Date d'affichage : 28/08/2023
 Qui ont pris part à la délibération..... 14

L'an deux mil vingt-trois et le 04 septembre 2023 à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia PAUL, Maire.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU	Oui			
Emilie VALETTE		Oui	Oui	Emmanuel DJAKOVIC
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY		Oui	Non	
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Sylvie CAGINICOLAU est désignée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUET

06 SEP. 2023

Numéro	OBJET
2023/039	Attribution marché pour la restauration de la Chapelle Notre-Dame de Lure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

CONSIDÉRANT :

- Qu'un marché public relatif aux travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de Lure a été publié le 25 avril 2023 ;

VU les conclusions de la commission d'appel d'offre, réunie le 04 juillet 2023 ;

VU les conclusions de la commission d'appel d'offre, réunie le 25 aout 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'attribuer le marché de maitrise d'œuvre à l'entreprise **SAS Atelier KUNTZ LEFEVRE** pour un montant estimatif de 133 172,20 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution du marché ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, PAUL Patricia

